

Préparation à la qualification CRAC – Parties théoriques

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 4 jours de formation (28 heures) en présentiel

TARIF

Tarif public par personne
et par jour : **570 € HT**

*Tarif préférentiel, partenaire,
adhérent FEDEA > nous consulter*

LIEU

ESPACE HAMELIN

17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 PARIS



Préparation à la qualification CRAC – Parties théoriques

Public visé >> Cette formation s'adresse à un public averti, justifiant d'un diplôme d'études supérieures et d'une expérience professionnelle antérieure dans un des métiers de la construction.

Prérequis : Disposer d'une première expérience dans la profession d'expert construction (minimum six mois, de préférence un à deux ans). En principe, cette formation concerne des experts construction-titulaires d'un diplôme universitaire "bac + 5" d'ingénieur ou d'architecte, ou d'une reconnaissance officielle d'équivalence par validation des acquis professionnels.

Dans le cadre du passage de l'examen : une expérience professionnelle préalable de cinq ans minimums dans le bâtiment ou la construction avec une expérience du chantier constitue un prérequis indispensable pour les experts souhaitant se présenter aux examens professionnels individuels permettant d'exercer le métier d'expert construction (Qualification C.R.A.C.).

Métier ciblé >> Expert construction

Les experts construction souhaitant optimiser leur préparation et faire le point sur l'état de leurs révisions avant de se présenter aux épreuves écrites de l'examen professionnel de Qualification C.R.A.C.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.

Elle favorise également le partage entre pairs.

Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus tels que : expert construction expérimenté.

Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires ainsi que l'ouvrage « L'Assurance Construction » (F.X. AJACCIO – A. CASTON – R. PORTE).

Principaux objectifs

- Comprendre et appliquer le cadre juridique des responsabilités encourues par les divers intervenants, analyser les textes juridiques et assurantiels applicables dans les différents types d'expertise afin d'en restituer les principales notions,
- Mesurer et définir les attentes de leurs clients assureurs construction afin d'établir les rapports documentés et les avis circonstanciés nécessaires à ceux-ci pour notifier une position quant à leurs garanties et à leurs engagements financiers,
- Maîtriser le traitement des dossiers construction relevant de la convention C.R.A.C.,
- Aborder avec pertinence et efficacité les pathologies de la construction.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques... Le participant complète également un test de positionnement en amont et durant la formation pour valider les compétences acquises.

Accessibilité

Chaque situation étant unique, toute personne étant en situation de handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.

Préparation à la qualification CRAC – Parties théoriques

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

→ La Responsabilité des Constructeurs

- Présentation générale de l'examen CRAC et du parcours de formation,
- Les différentes Responsabilités des Constructeurs dans le Droit Français,
- La Responsabilité des Constructeurs suivant la Loi SPINETTA de 1978, l'Ordonnance de 2005...

JOUR 2

→ L'Assurance & l'Expertise Construction

- L'Assurance construction (suivant la Loi SPINETTA de 1978, l'Ordonnance de 2005...),
- L'Expertise Construction dans le cadre légal - les clauses-types,
- Les documents émis par l'expert construction et leur diffusion.

JOUR 3

→ L'Expertise DO CRAC & la Démarche Expertale

- L'Expertise DO CRAC (hors Avenant 1),
- L'Avenant 1 de la CRAC & les dossiers à fort enjeu,
- La déontologie de l'expert,
- La démarche expertale et les attendus des assureurs.

JOUR 4

→ La Pathologie de la construction

- La pathologie des structures,
- Les fondations / Soutènement,
- La pathologie des PAC,
- La pathologie des réseaux d'eau.